



Opportunités de soutien d'un partenariat industrie/recherche

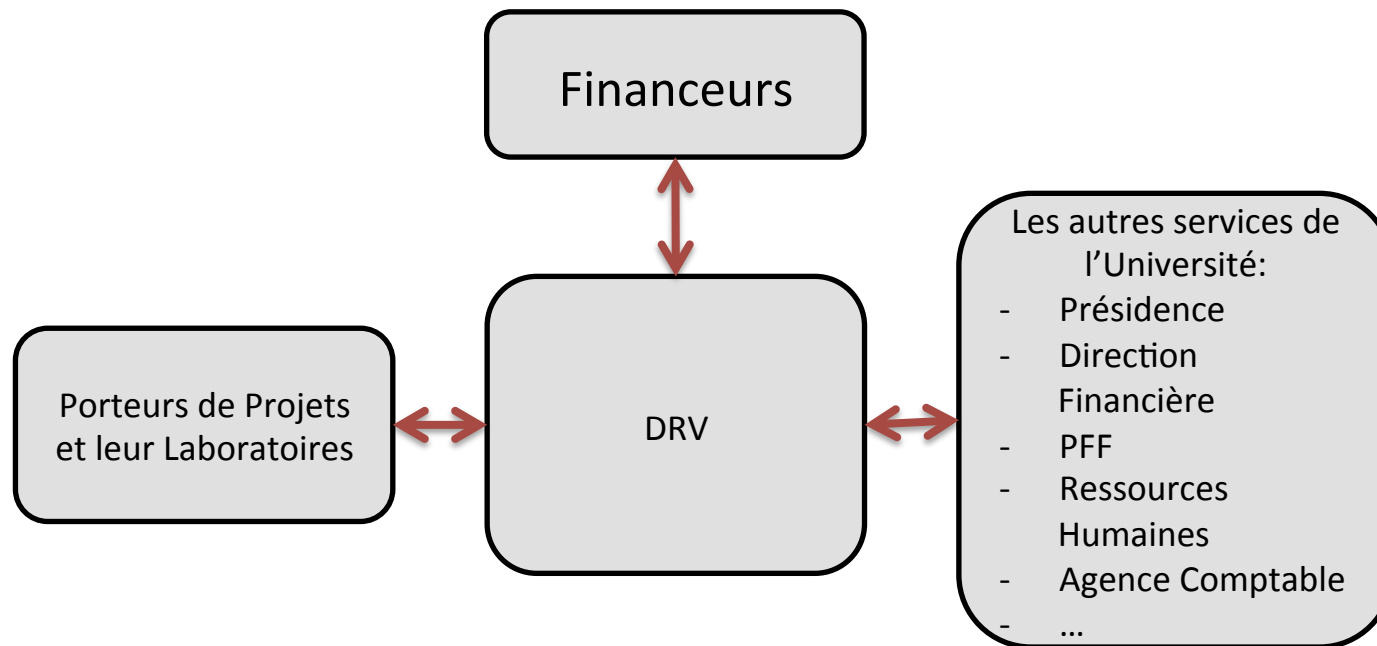
National and international funding opportunities  
for the industry/research Partnership

Direction de la Recherche et de la Valorisation



# La Direction de la Recherche et de la Valorisation

Afin d'aider les enseignants -chercheurs et les chercheurs membres des unités gérées par l'Université Paris Descartes à obtenir une aide financière dans le cadre de leurs travaux de recherche, la DRV a pour mission de les accompagner dans toutes les démarches relatives à leur projets de recherche depuis le montage des demandes de financements, contrat de collaboration etc. jusqu'à la gestion en passant par la négociation des contrats.



# Opportunités de soutien d'un partenariat industrie/recherche

---

1. Commission Européenne programme Cadre Horizon 2020 (H2020)
2. Agence Nationale de la Recherche (ANR)
3. Banque Publique d'Investissement (BPI France)
4. Valorisation de la recherche contractuelle
5. Notre appui

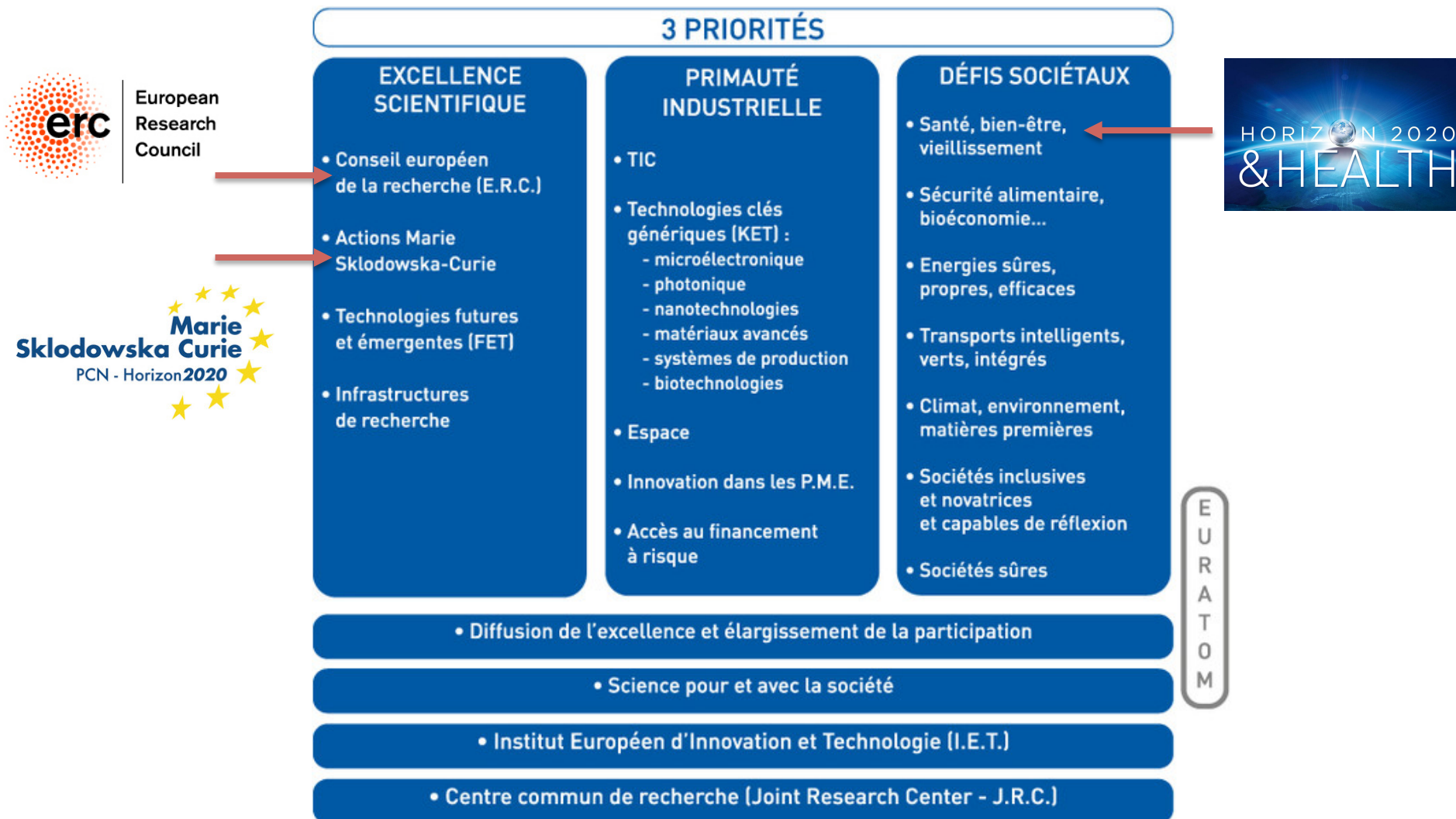
# Les projets européens : le programme H2020

---

- **Nouveau programme de financement de la recherche et de l'innovation** de l'Union européenne pour la **période 2014-2020**
- **Thématiques plus larges, *appels moins prescriptifs***
- **Recherche pluridisciplinaire et plurisectorielle** fortement encouragée
- Couvre l'ensemble de la chaîne de l'innovation, depuis **l'idée jusqu'au marché**
- Un **taux de financement** unique : 100% des coûts éligibles
- **Des projets individuels et collaboratifs**



# H2020 : une architecture en 3 piliers



# L'excellence scientifique dans Horizon 2020

---



## **Les financements ERC (European Research Council)**

Ces financements ont pour mission d'encourager la recherche de la plus haute qualité en Europe grâce à un financement concurrentiel et de soutenir les recherches exploratoires lancées par les chercheurs dans toutes les disciplines sur base de l'excellence scientifique.

13 milliards d'euros

## **Les actions Marie Skłodowska-Curie**

Elles sont dédiées au développement des ressources humaines et à la valorisation des carrières des chercheurs du public et du privé, à travers la mobilité et la formation. Tous les domaines de la recherche et de l'innovation sont concernés. Cette action d'échange de personnel de recherche et d'innovation favorise la collaboration européenne, internationale et public/privé.

6 milliards d'euros

# Les Projets collaboratifs dans H2020

---

**Ces programmes permettent aux industriels de participer à (et/ou de mener) des projets collaboratifs de R.D.I.**



- ✓ dans le programme des défis sociétaux qui s'articule autour des sept axes :
  - la santé, l'évolution démographique et le bien-être ;
  - la sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bioéconomie ;
  - les énergies sûres, propres et efficaces ;
  - les transports intelligents, verts et intégrés ;
  - la lutte contre le changement climatique, gestion efficace des ressources et les matières premières ;
  - l'Europe dans un monde en évolution : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et réflexives ;
  - des sociétés sûres - Protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens.
  
- ✓ dans les technologies génériques et industrielles : les TIC, les nanotechnologies, les matériaux avancés et les systèmes avancés de production, les biotechnologies et l'espace ;



# Les PME au coeur d'Horizon 2020

---



Horizon 2020 prévoit de réserver 20% de son budget aux PME européennes, pour les projets des priorités «Défis sociétaux » et « Primauté industrielle ».

Ce budget en augmentation, ainsi que l'orientation accrue vers le soutien à l'innovation, font d'Horizon 2020 une opportunité importante qu'il faut saisir.

Les procédures sont simplifiées afin d'augmenter le nombre de PME participantes.

De nouvelles opportunités de financement sont proposées : instrument PME conçu comme un outil de croissance, projets collaboratifs, accès au financement à risques.

- ✓ Des financements sont apportés à des projets portés par une seule PME. Ce qui se traduit, pour l'entreprise, par la mise en oeuvre de projets plus stratégiques, un accès facilité au financement privé avec un accompagnement personnalisé (mentoring et coaching financé par la commission).
- ✓ **Grâce aux projets collaboratifs, les PME peuvent accroître leurs efforts de recherche en développant des réseaux de coopération, acquérir d'autres savoir-faire technologiques et non technologiques, financer une partie de leur R&D et, pour certaines, approcher les grands groupes et ainsi faire connaître leurs compétences auprès d'acteurs clés de l'économie.**



# Les PME au coeur d'Horizon 2020



## EUROSTARS

Programme cofinancé par EUREKA et la Commission européenne destiné à soutenir les P.M.E. à forte intensité de recherche et d'innovation, orientées "marché" et à fort potentiel de croissance, impliquées dans des projets de partenariats européens.

280 millions de la Commission européenne abondés par le financement des Etats-membres, soit environ 900 millions d'euros

Les projets sont bottom-up et peuvent être déposés dans tous les domaines, mais doivent présenter une orientation vers le marché très claire.

## Objectifs

A travers ces projets, les P.M.E. pourront accroître leurs efforts de recherche, via le développement de réseaux de coopération, acquérir d'autres savoir-faire technologiques, financer une partie de leur R&D et pour certaines, approcher les grands groupes, faire connaître leurs compétences auprès des domaines clés de la technologie.

Ces programmes vont permettre ainsi un véritable positionnement de l'entreprise sur des marchés stratégiques, mais aussi sur des marchés cibles : il devient possible d'approcher tous les acteurs clés d'un domaine grâce à ses compétences techniques.



# Opportunités de soutien d'un partenariat industrie/recherche

---

1. Commission Européenne programme Cadre Horizon 2020 (H2020)
2. Agence Nationale de la Recherche (ANR)
3. Banque Publique d'Investissement (BPI France)
4. Valorisation de la recherche contractuelle
5. Notre appui

# Agence française de financement sur projets



- Contribue au développement des sciences et des technologies
- Mobilise les équipes au service d'enjeux stratégiques
- Accélère la production et le transfert de connaissances en partenariat
- Favorise les interactions pluridisciplinaires et le décloisonnement
- Facilite l'établissement de collaborations européennes et internationales

*Depuis 2010, l'ANR est aussi le principal opérateur des Investissements d'Avenir pour la recherche et l'enseignement supérieur*

# Plan d'Action 2015



- Un outil intégré aux dispositifs nationaux et européens :
  - Agenda stratégique pour la recherche « France Europe 2020 »
  - Programme cadre européen Horizon 2020
  - Stratégie Nationale de la Recherche (SNR)
  - Alliances, CNRS, ministères concernés, CPS (Comités de Pilotage Scientifique)
- L'essentiel de l'offre de financement regroupé dans un appel à projets unique générique
- La sélection en deux temps
- Des appels à projets spécifiques complémentaires (OH Risques, MRSEI, @RAction, Challenges, LabCom, Chaires industrielles...)

# Instruments du Plan d'Action de l'ANR

---

## Composante « Impact économique de la recherche et compétitivité »



**Objectif: stimuler le partenariat avec les entreprises**

- **Un instrument « Projet de recherche collaborative – Entreprises » qui s'intègre dans l'appel générique.**
- Des programmes spécifiques:
  - LabCom
  - Chaires Industrielles

# Instruments de l'AAP Générique de l'ANR

---

## Projet de recherche collaborative – Entreprises (PRCE)



### Objectifs:

- Développer de nouveaux axes de recherches pour les laboratoires
- Développer l'innovation des entreprises

### Sélection par évaluation de:

- La pertinence de la collaboration
- Du partage des compétences
- L'intérêt des résultats prévus

### Processus de sélection en deux étapes

- pré-proposition (≈ en octobre)
- Proposition détaillée (≈ en avril)
- Résultats en Juin-Juillet
- Contractualisation début Octobre



# Structure du Plan d'action : 4 composantes (3)

## Composante « 9 Grands défis sociétaux » : 1 seul aap générique

- Reprend l' **Agenda stratégique « France Europe 2020 »** :
  1. Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique
  2. Energie propre, sûre et efficace
  3. Stimuler le renouveau industriel
  - 4. Vie, santé et bien-être
  5. Sécurité alimentaire et défi démographique
  6. Mobilité et systèmes urbains durables
  7. Société de l'information et de la communication
  8. Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives
  9. Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents
- **Plusieurs instruments** (PRC, PRCI, **PRCE** JCJC, Challenges (aap spécifique))
- **Fourchette d'aide ANR** : entre 100 et 800 k€
- **Durée** : de 24 à 48 mois

# Instruments de l'AAP Générique de l'ANR

---

## Composante « Impact économique de la recherche et compétitivité »



### Objectif: stimuler le partenariat avec les entreprises

- Un instrument le « Projet de recherche collaborative – Entreprises » qui s'intègre dans l'appel générique
- **Des programmes spécifiques:**
  - **LabCom**
  - **Chaires Industrielles**



# Programmes spécifiques de l'ANR (1)

---

## Laboratoire commun de recherche (LabCom)



**Laboratoires communs entre des organismes de recherche publics et des PME ou ETI.**

### **Objectifs:**

- Partenariat industriel pour les organismes publics
- Innovation, compétitivité et emplois pour le secteur privé

### **Soumission, sélection:**

- Un seul comité
- Un dossier de soumission simplifié
- 300 k€ de financement du laboratoire de recherche

**Modalité de financement:** un appel spécifique au fil de l'eau (date butoir au cours de l'année)



# Programmes spécifiques de l'ANR (2)



## Les Chaires Industrielles

**Chaires dans les laboratoires publics co-construites avec les entreprises**

**Projet co-financé par l'ANR et les partenaires entreprises**

**Porteur:** scientifique éminent futur titulaire de la chaire

### Objectifs

- accompagner les entreprises qui s'appuient sur les établissements publics de recherche pour faire émerger des activités à fort potentiel de valorisation ;
- de stimuler la formation par la recherche
- offrir des opportunités de carrières aux enseignants – chercheurs qui favorisent la mise en place de projets dans une logique d'exploitation des résultats ;
- doter les établissements publics de recherche de moyens pour investiguer des domaines stratégiques pour l'industrie.

Le programme est ouvert à toutes les thématiques de recherche.

**Soumission, sélection:** un seul document avec CV du candidat titulaire de la chaire

**Modalité de financement:** appel spécifique, 48 mois max entre 600 k€ et 1,6M€



# Opportunités de soutien d'un partenariat industrie/recherche

---

1. Commission Européenne programme Cadre Horizon 2020 (H2020)
2. Agence Nationale de la Recherche (ANR)
3. Banque Publique d'Investissement (BPI France)
4. Valorisation de la recherche contractuelle
5. Notre appui

# BPI: aide aux projets collaboratifs (1)

---

## Mise en oeuvre d'un projet collaboratif labellisé par un pôle de compétitivité

### Bénéficiaires éligibles

Entreprise implantée en France, quelle que soit sa taille.  
Laboratoire ou établissement de recherche ou centre de formation.  
Structure réalisant ou coordonnant des travaux de R&D.



### Finalité

Mettre en œuvre un projet collaboratif d'innovation stratégique, labellisé par un pôle de compétitivité, présentant des ruptures technologiques, des objectifs industriels (produit, procédé, service) explicites et prometteurs :

- destinés à structurer les filières industrielles existantes et à en faire émerger de nouvelles, dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA),
- conduisant à une mise sur le marché dans un délai de cinq ans, dont les travaux de R&D sont réalisés majoritairement sur le territoire du pôle et garantissant des retombées économiques pour le territoire national, dans le cadre du Fonds unique interministériel (FUI).



# BPI: aide aux projets collaboratifs (2)

---

## Mise en oeuvre d'un projet collaboratif labellisé par un pôle de compétitivité

### Modalités

Participation au financement du projet :

- Investissements d'avenir: sous forme mixte de subventions et d'avance remboursable émanant de l'Etat (PIA), en fonction des risques de projets
- les pôles de compétitivité: sous forme de subvention émanant de l'Etat (FUI) ou des collectivités territoriales

L'assiette de l'aide est constituée par les dépenses internes ou externes directement liées aux travaux de recherche industrielle et développement expérimental du projet

### Montant

FUI : jusqu'à 3 000 000 euros,

PIA : à partir de 3 000 000 euros.

### Partenariat

Le projet d'innovation collaboratif stratégique rassemble au moins trois structures dont deux entreprises, incluant la société chef de file du projet (celle qui en a l'initiative). Le projet doit être piloté par une entreprise de tout secteur économique, industriel ou de services, réalisant les travaux de recherche et développement en France.

Dans le cadre d'une coopération internationale existante, une collaboration associant une entreprise française, si possible PME, et une entreprise étrangère est admissible (plus un ou des laboratoires ou organismes publics de recherche ou organismes de formation).

Les grands groupes ou entreprises étrangères peuvent être partenaires mais ne pourront pas bénéficier d'aide financière dans le cadre.

**bpi**france

SERVIR L'AVENIR

# BPI: aide aux partenariats technologiques (APT)

---

Pour financer le montage de projets d'innovation collaboratifs



SERVIR L'AVENIR

## Finalité

- Accompagner la préparation du partenariat dans le cadre d'un projet innovant,
- Faciliter la participation des entreprises françaises à des projets collaboratifs de RDI nationaux (FUI...), transnationaux (ERA-Net), intergouvernementaux (EUREKA, Eurostars) européens (Programme Horizon 2020, Instrument PME-Phase2 si le projet est partenarial, Fast Track to Innovation) ou via des coopérations bilatérales extra-européennes.

## Dépenses éligibles

Toutes les dépenses internes ou externes de préparation d'un partenariat : recherche de partenaire(s), négociation de l'accord de consortium, recours à des conseils ou prestataires spécialisés, préparation des réponses aux appels à projets, des accords et des candidatures, assistance et conseil juridique, participation à un salon professionnel, notamment.

Modalités d'intervention

## Montant

Participation au financement du projet de partenariat principalement sous forme de subvention plafonnée à 50 000 euros ou sous forme d'Avance récupérable au-delà.

Les entreprises sont éligibles (PME et entreprises de moins de 2 000 salariés)



UNIVERSITÉ  
PARIS DESCARTES

# Opportunités de soutien d'un partenariat industrie/recherche

---

1. Commission Européenne programme Cadre Horizon 2020 (H2020)
2. Agence Nationale de la Recherche (ANR)
3. Banque Publique d'Investissement (BPI France)
4. Valorisation de la recherche contractuelle
5. Notre appui

# La Valorisation dite Contractuelle

Les Différents types de contrat	Objet du contrat	Intérêt du contrat	Spécificités du contrat
<b>Contrat de Collaboration de Recherche</b>	Encadrer une collaboration entre un laboratoire de l'Université et un Industriel sur un programme de recherche bien défini	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les obligations de chaque partie</li> <li>- Déterminer les apports de chacun</li> <li>- Mettre en place un financement sur la base du coût réel</li> <li>- Déterminer les règles applicables aux résultats</li> <li>- Déterminer les conditions de publication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligations de moyens</li> <li>- Copropriété des résultats</li> </ul>
<b>Contrat d'Accueil et d'Encadrement d'un chercheur bénéficiant d'une bourse CIFRE</b>	Permet d'encadrer un doctorant financé par une entreprise/association via l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les conditions de l'accueil du Doctorant</li> <li>- Définir les modalités de la réalisation des travaux de recherche</li> <li>- Définir les conditions de la soutenance de la thèse</li> <li>- Définir la propriété des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Durée du contrat de 3 ans</li> </ul>
<b>Contrat de Prestation de Service</b>	Permettre à un Industriel d'avoir accès à un savoir faire et/ou du matériel scientifique d'un Laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un financement sur la base du coût réel</li> <li>- L'Université a une obligation de résultat</li> <li>- Les résultats appartiennent à l'Industriel</li> <li>- Pas d'activité inventive de R&amp;D</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation de résultat</li> <li>- Tous les résultats appartiennent à l'Industriel</li> </ul>



# Le transfert de technologie

---

- **Le contrat de licence** dans lequel le titulaire du brevet autorise un industriel à exploiter le brevet en contrepartie d'une redevance.
  1. Obtenir un retour financier pour l'établissement public.
  2. Investissement dans la recherche, après déduction des frais de propriété industrielle.
  3. Les inventeurs ont droit à un intéressement. Cette somme ne doit pas dépasser un plafond fixé par décret.
  4. Le droit à la prime aux brevets d'invention pour les inventeurs
  
- **Le contrat de cession** dans lequel le titulaire du brevet « **vend** » ses droits à un industriel.

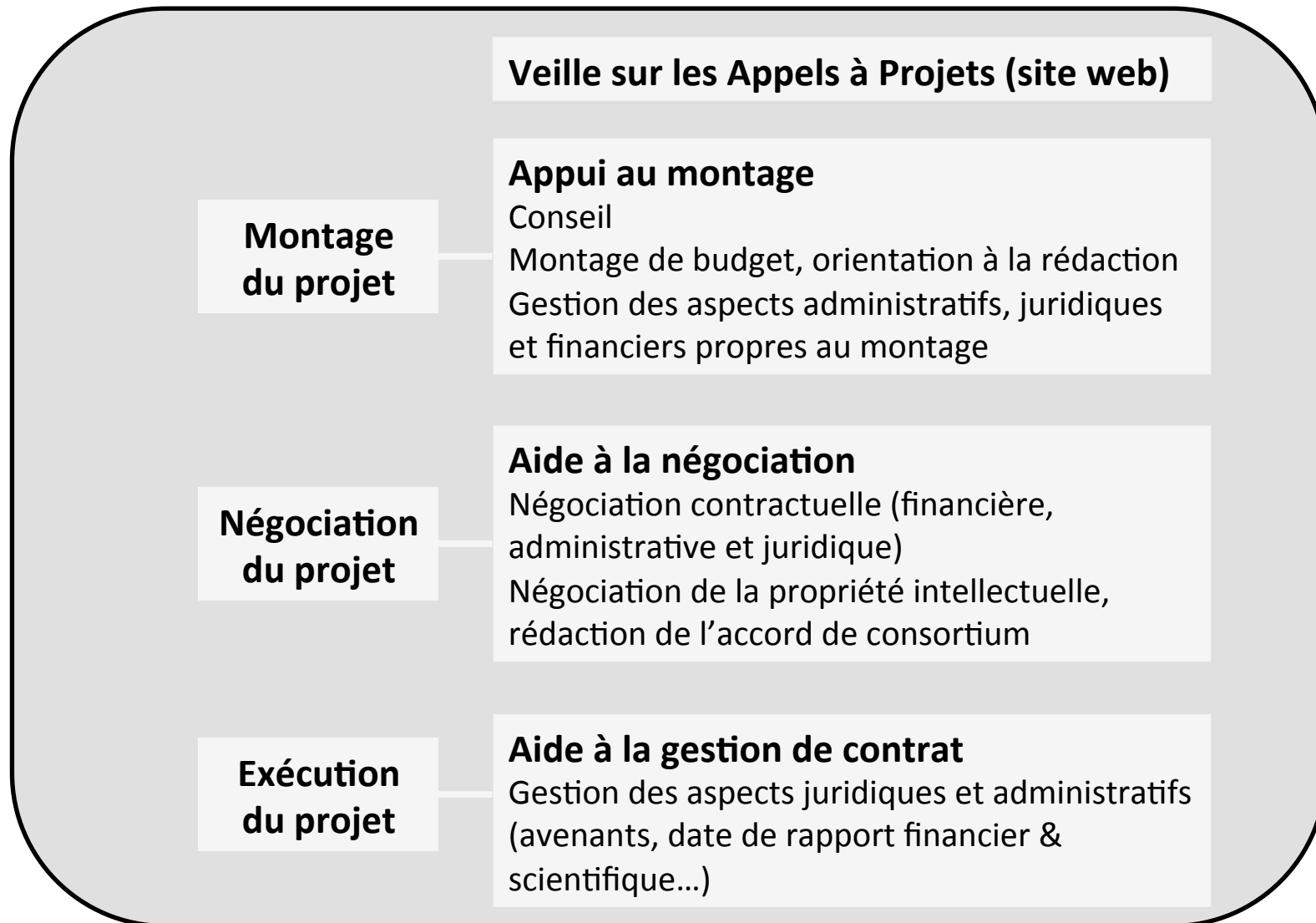
# Opportunités de soutien d'un partenariat industrie/recherche

---

1. Commission Européenne programme Cadre Horizon 2020 (H2020)
2. Agence Nationale de la Recherche (ANR)
3. Banque Publique d'Investissement (BPI France)
4. Valorisation de la recherche contractuelle
5. Notre appui

# La Direction de la Recherche et de la Valorisation

---



# notre appui

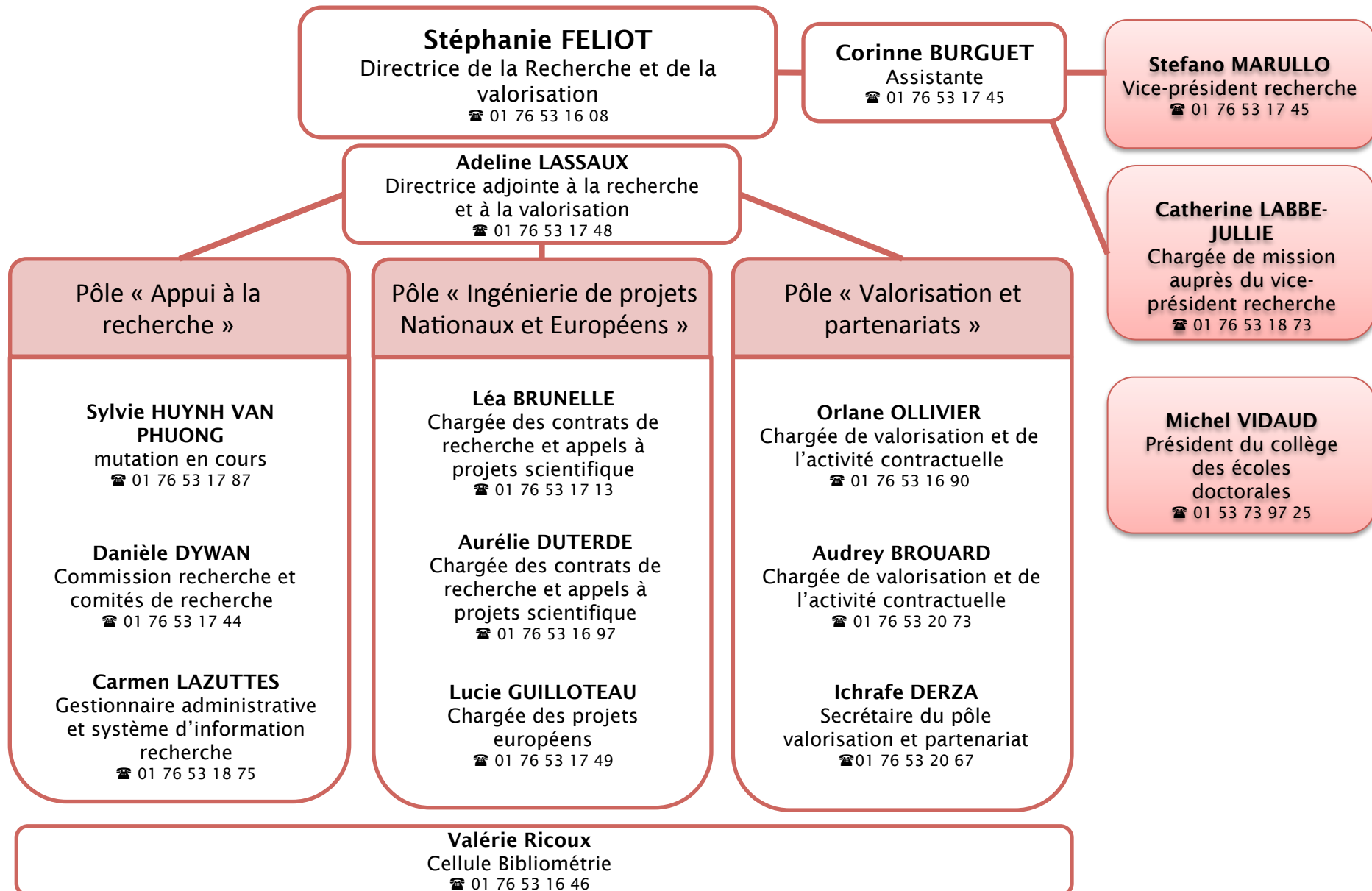
---

- **Une newsletter mensuelle** avec des informations sur la recherche à l'Université et les appels à projets ouverts ainsi que sur les évènements à venir
- **Aide au montage** : recherche de partenaires, relecture du projet, éléments à ne pas négliger
- **Faire correspondre votre projet** aux attentes des financeurs
- Négociation, contractualisation, gestion du projet
- **Le réseau SPC** : des formations sur mesure et une aide financière au montage de projets européens



## DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION

## POLITIQUE SCIENTIFIQUE





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

pour toute question:

[recherche@parisdescartes.fr](mailto:recherche@parisdescartes.fr)

